

Adhérer à l'ANECAMSP pour défendre et promouvoir l'action médico-sociale précoce

Depuis plus de 40 ans, l'Association Nationale des Équipes Contribuant à l'Action Médico-Sociale Précoce rassemble les professionnels, les parents et les grandes Associations Nationales dont l'objectif est le droit de l'enfant présentant un écart dans sa trajectoire développementale à recevoir précocement les soins, l'éducation et l'accompagnement de qualité qu'il requiert au sein de son environnement et à ses parents, d'être les partenaires au cœur de ce parcours.

L'ANECAMSP est Reconnue d'Utilité Publique depuis novembre 2020. Ce qui permet de recevoir des legs et des donations.

L'ANECAMSP organise chaque année des **journées de formation**, « la caravane des TND » se déclinant dans les différentes régions, des webinaires : « Une heure, une question » qui réunissent plusieurs centaines de participants.

L'ANECAMSP répond selon les besoins exprimés à des rencontres de professionnels de l'action précoce.

Agréée par les **OPCO**, ces formations peuvent s'imputer sur les plans de formation et *dans le cadre du DPC pour certaines*.

L'ANECAMSP a reçu la certification **Qualiopi**, répondant aux exigences du référentiel national.

Dans chaque région, l'ANECAMSP est organisée en délégation régionale afin de faciliter les rencontres des équipes et de porter leurs demandes et préoccupations auprès des autorités régionales.

L'adhésion à l'ANECAMSP :

Que vous apporte-t-elle ?

Vous êtes représenté : l'ANECAMSP reflète, au plan national, vos préoccupations en tant que structures, dispositifs œuvrant depuis le cadre d'un repérage précoce allant vers un diagnostic, d'un accompagnement de jeunes enfants avec un développement neurodéveloppemental inhabituel et plus particulièrement, de celui de l'Action Médico-Sociale Précoce.

Qui sont les adhérents ?

La majorité des 380 adhérents sont les CAMSP et leurs antennes, les SESSAD, des PCO 0-6 ans, les associations intervenant dans l'action médico-sociale précoce ainsi que des personnes convaincues de leur nécessaire engagement.

Quelles autres actions ?

L'ANECAMSP impulse des réflexions sur des sujets d'actualité intéressant ses adhérents, des questionnements relayés par ses délégués régionaux.

Elle édite la revue semestrielle « Contraste ».

Elle lance des actions nationales telles que les livrets ou guides, en lien avec les instances publiques et les sociétés savantes, en direction des professionnels de la petite enfance et du grand public : la campagne « Handicap : agir tôt », puis les spots « Agir tôt ».

Quels avantages ?

Les adhérents bénéficient :

- de tarifs préférentiels pour les inscriptions aux journées de formation
- de 2 numéros de la revue Contraste par an
- de la possibilité de déposer gratuitement une offre d'emploi sur le site de l'ANECAMSP
- d'informations régulières sur les évolutions du secteur

Pour que notre action au service des CAMSP et des dispositifs d'action précoce soit encore davantage prise en considération par les pouvoirs publics, il est indispensable de maintenir et d'améliorer notre représentativité afin de renforcer notre légitimité.

Dans un souci d'équité, les cotisations sont basées sur le nombre d'ETP quel que soit le nombre de structures concernées par l'adhérent cotisant.

Nous comptons sur vous et vous invitons à adhérer ou à renouveler votre adhésion à l'ANECAMSP en remplissant le bulletin d'adhésion.